



Règlement du concours photo “ Adainville tel que vous le voyez !”

Objet du concours : La Commune d'Adainville organise un concours de photographie, gratuit, dans le but de valoriser le village et de décorer la salle communale et la Mairie.

Conditions de participation : Ce concours est ouvert à toute personne de la commune, adultes et enfants. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

Chaque participant s'engage à envoyer uniquement des photographies dont il est l'auteur et dont il accepte la publication sous licence libre. La Commune ne pourra être tenue responsable du non-respect des droits d'auteur. Les concurrents devront accepter la reproduction et la parution de leurs œuvres, ainsi que la citation de leurs noms et prénoms, notamment dans le bulletin municipal, l'application, la page Facebook et sur le site de la commune.

Le concours est ouvert à compter du 18 mars 2024. La date limite des envois est fixée au 2 septembre 2024.

Ce 1er concours a pour thème : « **Adainville tel que vous le voyez !** »

Il y a deux catégories pour ce concours :

- Une catégorie - de 16 ans,
- Une catégorie adulte,

Une photo insolite, esthétique, animalière, etc. : donnez libre cours à votre créativité et n'hésitez pas à nous envoyer vos plus belles photos !

Pour l'utilisation publique des photos de propriétés privées, l'accord des propriétaires sera demandé.

Modalités de participation au concours et d'envoi des photographies :

La personne qui souhaite participer au concours devra faire parvenir par mail ses photos (maximum 5) et dans la limite des dates du concours à mairie@adainville.fr (par We transfer) ou se rendre en mairie avec une clef USB.

Toutes les photos de participation correspondant au thème du concours seront visibles à l'adresse internet suivante : www.adainville.fr

Le dossier doit contenir :

- Un bulletin de participation à remplir et signer. Ce bulletin est disponible à l'accueil de la Mairie, sur demande par mail à mairie@adainville.fr, ou téléchargeable sur le site internet de la mairie avec le présent règlement.
- Des photographies en couleur ou en noir et blanc, **au format numérique haute définition** (poids compris entre 2 et 5 Mo par photographie), **enregistrées au format « Jpeg »**.
- Chaque photo doit être accompagnée d'un titre (recommandé).
- Le nom de la personne qui participe au concours ou tout autre signe distinctif ne devra pas figurer sur la photographie, afin de ne pas influencer le jury au moment de la sélection.
- Chaque fichier devra contenir « votre nom, prénom ainsi qu'un numéro de photo ex : Marie-Dupont-1 ». Une seule participation par personne sera acceptée.

Une présélection sera effectuée par le conseil municipal qui déterminera les 20 meilleurs clichés selon les critères suivants : qualité esthétique, originalité, adéquation avec la thématique, qualité narrative (ce que l'image raconte), ainsi que l'originalité du regard.

Les photos sélectionnées feront ensuite l'objet d'une exposition à la rentrée dont la date sera communiquée ultérieurement, et seront soumises au vote des habitants. La proclamation des résultats aura lieu à la fin de l'exposition.

Les photos obtenant le plus de vote viendront décorer la salle communale et la Mairie.

Comptant sur votre participation et votre créativité ... Bonnes prises de Vues !

Informations légales :

Si une photographie représente d'autres personnes (adultes ou enfants), le participant devra avoir obtenu les accords écrits de ces personnes lorsqu'ils sont nécessaires, ou des parents de l'enfant, afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette photographie. Pour savoir dans quel cas un accord écrit est nécessaire, vous pouvez consulter la page du Droit à l'image et respect de la vie privée du service public à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32103>

Pour l'utilisation publique des photos de propriétés privées, l'accord des propriétaires sera demandé.

Les participants autorisent la mairie d'Adainville, d'utiliser librement les photographies qui lui auront été adressées pour publication sur différents supports tels que : affichage sur la commune, journal municipal, site internet, application mobile et toute publication dans les médias dans le cadre de la promotion des résultats du concours et des concours suivants.

Tout usage commercial est exclu. Ces utilisations ne peuvent donner lieu à un versement de droit d'auteur dans le cadre des conditions définies dans le règlement du concours. Pour toute demande particulière, autre que celle mentionnée dans ce règlement, la mairie d'Adainville s'engage à en informer les auteurs et à n'utiliser les œuvres qu'avec leur autorisation préalable. Dans le cadre de l'application de son droit moral, l'auteur d'une œuvre peut demander à tout moment le retrait d'utilisation de son œuvre.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement. Conformément à la loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.



Concours photos Adainville 2024 – Bulletin de participation

Vous pouvez participer au concours photos " Adainville tel que vous le voyez" en faisant parvenir vos photos accompagné du présent bulletin de participation signé jusqu'au 2 septembre 2024 :

- sur clé USB les photos en mairie
- ou en les transmettant par mail (via WeTransfer) à mairie@adainville.fr

En participant à ce concours vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement.

Nom :

Prénom :

Adresse :

e-mail :

Téléphone :

Nombre de photos proposées (5 maximum – taille entre 2 et 5 Mo – format jpeg haute définition)

Titres

photo 1 :

photo 2 :

photo 3 :

photo 4 :

photo 5 :

Catégorie (entourez la catégorie correspondante)

- Moins de 16 ans
- Adulte

Données personnelles

J'accepte que les données à caractère personnel me concernant soient enregistrées dans le cadre de ce concours

Signature